



## ARRÊTÉ de VOIRIE

n° 2388 du 26/08/2024

### Portant restriction de circulation et de stationnement Allée de Puttelage

Le Maire de Beyren-Lès-Sierck,

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

**VU** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R 411-8, et R 411-30 ;

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

**Considérant** la demande en date du 12 août 2024 présentée par Mme BAUTISTA Marie, représentant la Société FTPC, 157 rue de Verdun, 57700 HAYANGE, en vue de réaliser des travaux de branchement électrique ; et requérant une occupation du domaine public et une interdiction de stationnement allée de Puttelage 57570 Beyren-lès-Sierck pour une durée de deux semaines,

**VU** l'état des lieux ;

**Considérant** la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de la Société FTPC 157 rue de Verdun, 57700 HAYANGE, un empiètement sur la chaussée sera effectué au niveau de l'allée de Puttelage 57570 Beyren-lès-Sierck, du lundi 09 septembre 2024 au vendredi 20 septembre 2024 inclus ;

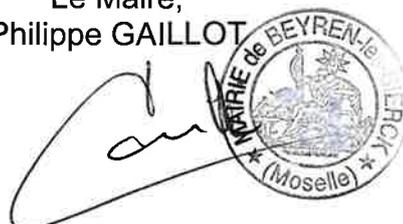
**ARTICLE 2** : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit au niveau de l'allée de Puttelage, du lundi 09 septembre 2024 au vendredi 20 septembre 2024 inclus ;

**ARTICLE 3** : Pendant cette période, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, au niveau de l'allée de Puttelage, du lundi 09 septembre 2024 au vendredi 20 septembre 2024 inclus ;

**ARTICLE 4** : Madame la Commandante de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 26 août 2024,

Le Maire,  
Philippe GAILLOT





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">6.284392 49.470405 6.284628 49.470317 6.284602 49.470268 6.284341 49.47036 6.284392 49.470405</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>